



Surendettement copropriétaire

Par **laguill**, le **07/02/2011** à **01:10**

Bonjour,

Je suis copropriétaire dans un immeuble de 8 appartements. L'un des copropriétaires ne paie plus ses charges depuis un an. Nous venons de recevoir un courrier du syndic qui nous annonce que l'ensemble des copropriétaires va devoir acquitter les charges de la personne qui ne paie plus car cette personne a été déclarée par un tribunal en surendettement de 240 000 E. Quand est-il exactement ? Que doit-on faire ? Quelle est la procédure à suivre ? Merci de bien vouloir me renseigner sur ce cas.

Cordialement